

VOTEZ POUR UNE FRANCE ACTIVE ET SPORTIVE

MANIFESTE DE L'UNION DES ENTREPRISES SPORT & CYCLE



NOVEMBRE 2025



La voix des entreprises du sport,
des loisirs, du cycle et de la mobilité active



GRÉGORY DE RADIGUÈS PRÉSIDENT DE L'UNION DES ENTREPRISES SPORT & CYCLE



Pour des villes actives et sportives

Les collectivités locales jouent, depuis toujours, un rôle essentiel dans le développement du sport en France. Premiers financeurs publics, elles ont su faire de l'activité physique et sportive un vecteur de lien social, de santé et d'attractivité territoriale.

L'activité physique, la pratique sportive et la mobilité active ne sont pas de simples loisirs. Elles constituent une réponse stratégique et concrète aux grands défis contemporains : vecteur de santé physique et mentale, lutte contre la sédentarité, cohésion sociale, vitalité économique, aménagements durables, transition écologique. Elles ne sauraient, en conséquence, être réduites à une charge. Au contraire, l'activité physique, la pratique sportive et la mobilité active sont des investissements tangibles de long terme pour notre société.

Face à ces enjeux, l'action collective est indispensable. C'est en conjuguant la capacité d'investissement et d'innovation des entreprises à l'ambition et la vision des collectivités que nous pourrions bâtir des territoires plus actifs, plus inclusifs et plus attractifs.

Alors que la France aspire à devenir une véritable nation sportive, faisons des élections municipales de 2026 le point de départ d'une mobilisation collective. Inscrivons durablement l'activité physique et sportive dans les politiques locales, en faire une cause municipale, une priorité politique et un levier majeur pour la vitalité de nos territoires.

Ensemble, collectivités et entreprises, faisons émerger une France active et sportive. ”

REMERCIEMENTS

GIL AVÉROUS (ville de Châteauroux), **Martial BOURQUIN** (ville d'Audincourt), **Eric DALIGAULT** (Kompan et Président de la commission Jeux, sport et territoire de l'USC), **Guillaume DESRUES** (ville de Bourg-Saint-Maurice - Les Arcs), **Nicolas FAROLFI** (Sealocker), **Pierre FABRE** (Equalia), **Kévin FOURNIER** (Yes Yes Padel), **Arnaud GANDAIS** (France Travail), **Patrick GUINARD** (Vélox et Président de la commission Cycle de l'USC), **Pascal HÉRAL** (ville de Toulouse), **Thierry KAPELSKI** (Kompan), **David LAZARUS** (ville de Chambly), **Carole MARCOU MATHOT** (Pro Urba), **Sébastien PASSEMARD** (Playmoovin'), **Marlène PIVARD** (Natural Grass), **Olivier PRENTOUT** (ville de La Rochelle), **Nicolas ROBIN** (SMC2)

INTRODUCTION AU MANIFESTE

Dans un contexte de fragmentation sociétale, l'activité physique, la pratique sportive et la mobilité active sont perçues par une très large majorité de Français comme un levier essentiel de cohésion et de bien-être. Outil d'éducation, de santé publique, d'insertion professionnelle, l'activité physique et sportive s'intègre dans une multitude de politiques publiques avec des bénéfices démontrés.

Par ce manifeste, l'UNION des entreprises Sport & Cycle souhaite explorer, identifier et valoriser les initiatives mises en place sur l'ensemble du territoire, par les acteurs de l'écosystème sportif. Collectivités territoriales, entreprises du sport et du cycle, représentants de la filière ont contribué à la réflexion pour :

96%

des Français estiment que le sport a des effets positifs sur la société, notamment en matière de santé, de cohésion et d'éducation.

40%

des Français considèrent que leur commune devrait augmenter ses investissements dans le sport à l'avenir

49%

chez les 18-24 ans

53%

chez les 25-34 ans

Source : Étude « Sport dans la ville », Septembre 2025

faire émerger collectivement 12 propositions pensées pour les élus municipaux, pour mettre l'activité physique et sportive au cœur du quotidien de chaque Français.

LES 12 PROPOSITIONS DE L'USC

- 1.** Former les personnels municipaux et éducateurs des clubs à l'accueil des publics en situation de handicap (notamment le programme Club inclusif du CPSF)
- 2.** Privilégier des gestionnaires intégrant des objectifs de performance environnementale (consommation, émissions, recyclage d'eau) dans l'attribution des marchés de délégation de service public
- 3.** Réaménager les cours scolaires en « cours actives et sportives », financées en partie grâce à des fonds privés via le mécénat d'intérêt général
- 4.** Créer un plan pluriannuel d'investissement partagé entre clubs, collectivités et aménageurs sportifs pour adapter les terrains de grands jeux à une pratique mutualisée
- 5.** Soutenir la création d'infrastructures multisaisons pour la pratique de sports de nature (sentiers balisés, bases nautiques, etc.)
- 6.** Organiser une semaine annuelle dédiée à la mobilité sportive (défis inter-écoles, trajets actifs, etc.), dans le cadre de Mai à vélo
- 7.** Exploiter vos équipements sportifs par le biais de terrains autonomes et connectés permettant de générer des recettes, en accord avec votre politique sportive
- 8.** Intégrer aux lieux de pratique sportive des aménagements permettant une amplitude horaire et saisonnière plus large de pratique (couverture, modularité, accès contrôlé, etc.)
- 9.** Imposer la mise à disposition de créneaux aux scolaires dans les équipements gérés par des entreprises privées
- 10.** Créer un organe d'échange et de concertation avec toutes les parties prenantes, pour mesurer les créneaux disponibles et optimiser leur utilisation
- 11.** Encourager les subventions pour la réhabilitation de logements vacants, mis à disposition des travailleurs saisonniers du tourisme sportif
- 12.** Assurer une veille locale, pour identifier les besoins en emplois et compétences des entreprises du sport et du cycle, sur le territoire

DES ESPACES SPORTIFS PLUS LUDIQUES, PLUS SOBRES ET INCLUSIFS

1. POUR FAVORISER LE SPORT INCLUSIF POUR TOUS LES PUBLICS

Le handicap demeure la première cause de discrimination en France. Encore aujourd'hui, les personnes en situation de handicap pratiquent moins que les personnes valides, pour deux raisons principales :

- une offre de pratique limitée ou inadaptée,
- des lieux et équipements de pratique trop peu nombreux et souvent inaccessibles.

La loi du 11 février 2005 rappelle que les collectivités territoriales ont un rôle déterminant à jouer pour garantir à chacun l'accès au sport, mais aussi pour changer le regard sur le handicap. Elles ont la responsabilité de favoriser l'accès au sport pour tous notamment en soutenant tous les acteurs du parasport.

Crédit : Playmoovin'



90% des personnes en situation de handicap estiment qu'il est essentiel ou important de pratiquer une activité physique et sportive, mais seulement

47% d'entre elles ont une pratique régulière

Source : INJEP

Depuis le 1er juillet 2022, le taux de TVA sur les équipements parasportifs a été abaissé à 5,5%, pour permettre l'activité sportive des personnes en situation de handicap, que ce soit pour la compétition ou les loisirs.

« L'idée, dès le départ, c'était de faire asseoir valides et personnes en situation de handicap dans les mêmes fauteuils, pour jouer ensemble. C'est ça le sport pour tous : le sport partagé. »

Sébastien PASSEMAR, Co-fondateur de Playmoovin'

ZOOM SUR ... L'ACHAT DE MATÉRIEL PARASPORTIF AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Pour encourager la pratique parasportive et sensibiliser le plus grand nombre, la ville peut investir dans du matériel spécifique (fauteuils roulants sportifs, handbikes, joëlettes, raquettes adaptées, ballons sonores ou encore matériels de cécifoot) pour le mettre à disposition des acteurs locaux.

Elle peut ainsi organiser des séances d'initiation avec les scolaires, partager son matériel avec une section handisport ou encore mettre en place des événements de sensibilisation ouverts à tous. En agissant ainsi, la commune fait du sport un véritable levier d'inclusion, de santé et de cohésion sociale, tout en dynamisant la vie locale grâce à des animations accessibles et fédératrices.

L'USC VOUS PROPOSE DE



Former les personnels municipaux et éducateurs des clubs à l'accueil des publics en situation de handicap (notamment le programme Club inclusif du CPSF)

Les communes sont les principales propriétaires d'équipements sportifs en France, mais elles font face à des charges financières et techniques croissantes. La gestion quotidienne est d'autant plus complexe pour certains équipements structurants, comme les piscines et patinoires, qui demandent une expertise technique spécifique.

Dans ce cas, une délégation de service public (DSP), permet à la collectivité de confier l'exploitation de son équipement à un opérateur spécialisé, pour une durée déterminée. Le risque d'exploitation est transféré au délégataire, qui possède une connaissance technique précise et un intérêt économique évident d'optimisation des frais de fonctionnement. En parallèle, la collectivité bénéficie d'une meilleure prévisibilité budgétaire, et d'un apport de financement dans le cas de rénovation ou agrandissement de l'infrastructure.

La réussite d'une DSP repose sur un cahier des charges équilibré, qui allie performance économique et effectivité d'une politique sportive au service de l'intérêt général.



Crédit : Complexe aquatique de Chambly

ZOOM... **AQUATHÈLLE, LE CENTRE** **AQUATIQUE DE CHAMBLY, DANS CE** **SECTEUR EN TENSION**

La communauté de commune Thelloise a choisi la DSP pour l'exploitation de sa piscine, notamment pour assurer une bonne gestion des ressources humaines dans un secteur en tension.

« Gérer une piscine, ça requiert un personnel particulier, dédié, expérimenté. C'est typiquement le même principe pour les patinoires, où la délégation peut sembler pertinente. »

David LAZARUS, Maire de Chambly

Le modèle s'est pérennisé puisqu'il a été reconduit et renforcé pour permettre l'agrandissement du site. En effet, le cahier des charges imposait au délégataire la réalisation de travaux d'agrandissement en parallèle de l'exploitation de la piscine. L'investissement effectué est ensuite remboursé par la collectivité via une redevance annuelle. Ce mécanisme permet à la collectivité d'éviter une ponction trop importante sur sa trésorerie.

La DSP a également démontré toute son efficacité pendant la crise sanitaire (2020) et la crise des coûts de l'énergie (2022) : la collectivité et l'exploitant ont pu convenir d'un accord pour répartir le déficit financier. Cela a permis de maintenir l'équipement ouvert au public, ce qui n'a pas été le cas pour d'autres modèles d'exploitation.

L'USC VOUS PROPOSE DE

Privilégier des gestionnaires intégrant des objectifs de performance environnementale (consommation, émissions, recyclage d'eau) dans l'attribution des marchés de délégation de service public



3. POUR REPENSER LES ESPACES LUDIQUES ET SPORTIFS

Ces dernières années, la sédentarité des enfants a progressé de manière alarmante. En parallèle, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande au moins 60 minutes d'activité physique quotidienne d'intensité modérée à soutenue.

Compte tenu des nombreux effets bénéfiques et clairement établis de l'activité physique sur la santé des enfants, sa promotion à l'école doit être une priorité. Les espaces de jeux, longtemps pensés selon les normes des terrains de sport, entraînent une occupation inégale et genrée de l'espace. La diffusion du design actif au cours des dernières années permet aujourd'hui d'explorer de nouvelles possibilités d'aménagement avec des espaces ouverts, inclusifs et propices au mouvement.

Les villes doivent donc investir dans des espaces ludiques, actifs et sportifs car ils ont un rôle décisif à jouer dans la mise en mouvement des plus jeunes.

La sédentarité :

4ÈME

cause de mortalité
mondiale

1ÈRE

cause de
mortalité évitable

Source : OMS

80%

des jeunes entre 11 et 17
ans sont en dessous des
seuils recommandés par
l'OMS en termes d'APS

Source : OMS

50%

classement des
jeunes entre 6 et 17
ans sont en
précarité sanitaire

Source : Anses, 2020

Crédit : ProUrba



Cours de récréation de l'école Emeriau à
Paris (75)

« En donnant du relief, des courbes et
des espaces variés, on libère la
spontanéité : l'enfant bouge, invente
son parcours, crée ses cachettes et
s'approprie l'espace. »

Carole MARCOU MATHOT
Co-gérante Groupe Pro Urba

ZOOM SUR ... LES COURS ACTIVES ET SPORTIVES

Les cours d'école deviennent des paysages du quotidien, vivants et inclusifs. En repensant les espaces extérieurs scolaires, pour accueillir tous les enfants, sur un principe d'égalité et de mixité, l'objectif est de créer des environnements qui inspirent le mouvement, la créativité et le lien social.

Véritables laboratoires du bien-être, ces espaces favorisent jeu, sport et apprentissage, pour une génération plus équilibrée et résiliente. On court, on se repose, on rêve. Les sols perméables et drainants redonnent toute sa place à la nature, rafraîchissent l'air, gèrent l'eau de pluie et créent un cadre plus agréable et durable.

Ouvertes au-delà du temps scolaire, ces cours deviennent des jardins partagés ou lieux de rencontre et de détente, intégrant pleinement l'école à la ville et à la nature. Les aires de jeux deviennent de véritables aires de vie, où chacun grandit et participe au vivre-ensemble.

L'USC VOUS PROPOSE DE



Réaménager les cours scolaires en « cours actives et sportives », financées en partie grâce à des fonds privés via le mécénat d'intérêt général

DES TERRITOIRES ACTIFS, SPORTIFS ET ATTRACTIFS

POUR INVESTIR DANS LES TERRAINS DE GRANDS JEUX

4.

Les terrains de grands jeux sont davantage soumis à des contraintes environnementales (épisodes climatiques qui fragilisent les pelouses naturelles, interdiction des granulats élastomères pour le remplissage des terrains synthétiques). En parallèle, les revêtements sont de plus en plus sollicités, avec attribution complexe des créneaux entraînant une utilisation plus intense des terrains.

Les aménageurs ont donc investi dans la R&D pour :

- Développer des pelouses plus résistantes,
- Trouver de nouveaux matériaux pour le remplissage,
- Proposer des solutions hybrides.

PRÈS D'1 LICENCIÉ / 5

pratique une discipline sportive sur un terrain de grands jeux

Source : INJEP

Parallèlement, ils ont acquis une expertise dans l'entretien des pelouses, pour limiter l'utilisation de produits phytosanitaires et d'eau. Ces connaissances doivent profiter aux collectivités, qui entretiennent quotidiennement leurs espaces de pratique. Ces solutions permettent également d'adapter les terrains à une utilisation plus importante, avec une mutualisation possible entre les pratiques.

Moins de surfaces à entretenir et de ressources consommées, mais davantage de jours jouables et un meilleur confort pour les sportifs.

ZOOM SUR ...

LE STADE ROBERT DIOCHON À ROUEN

La résistance de la pelouse hybride du stade, installée en 2021, permet de :

- Mutualiser le terrain pour 3 clubs : US Quevilly Rouen Métropole, Rouen Normandie Rugby et FC Rouen.
- Assurer un très grand nombre de matchs : une moyenne de 52 matchs par saison, avec un record pour la saison 2023-2024 où 57 matchs de foot et de rugby se sont joués.
- Disputer des matchs de foot professionnels, ce qui n'est pas possible sur un synthétique.

La pelouse a obtenu le titre de 3^{ème} plus belle pelouse de Ligue 2 de la saison 2023-2024.



Crédit : Natural Grass

« Il y a des retours extrêmement positifs sur notre pelouse, que ce soit de la part des clubs ou des joueurs ! Pour les joueurs cette pelouse offre le confort de jeu d'un terrain naturel, et tous soulignent la résistance exceptionnelle du terrain (...). Ceci est également rendu possible par la qualité de travail réalisée sur l'entretien de cette surface sportive. »
Paul THIERCÉ, responsable du stade Robert Diochon

L'USC VOUS PROPOSE DE

Créer un plan pluriannuel d'investissement partagé entre clubs, collectivités et aménageurs sportifs pour adapter les terrains de grands jeux à une pratique mutualisée



POUR DÉVELOPPER LE TOURISME SPORTIF COMME LEVIER D'ATTRACTIVITÉ LOCALE

Le tourisme sportif participe au développement économique des collectivités locales. Une stratégie de promotion territoriale structurée impliquant tous les acteurs locaux permet :

- La diversification des sources de revenus,
- La création d'emplois,
- L'orientation des investissements,
- L'amélioration du parc d'équipements et d'aménagements à disposition de la population.

Le tourisme sportif est traditionnellement concentré dans les massifs montagneux et les littoraux mais le récent développement des pratiques offre de nouvelles perspectives pour l'ensemble du territoire national.

Développer une offre quatre-saisons est aussi une réponse pour des territoires qui restent fortement dépendants de la saisonnalité de leur activité.

L'accueil des Championnats du monde UCI 2027 Haute-Savoie Mont-Blanc et les Jeux olympiques et paralympiques des Alpes françaises 2030, vont offrir une visibilité mondiale. Il faut, dès aujourd'hui, construire l'Héritage des événements de demain. Le tourisme sportif est un vrai levier de développement économique et d'acceptabilité des investissements réalisés en amont.

Le tourisme sportif représente

15%

de l'activité touristique en
France

16,7 millions

de Français pratiquent le
tourisme sportif

Source : Etude nationale sur l'analyse des évolutions du tourisme sportif

ZOOM SUR ... LA LOCATION DE MATÉRIEL SPORTIF EN LIBRE-SERVICE

Les solutions autonomes de location de matériel constituent une réponse pertinente à la hausse de la demande, dans des zones à forte attractivité touristique avec une difficulté de recrutement. Le développement de casiers de stockage de matériel en libre-service soutient le développement de la pratique de certaines disciplines (sports nautiques, sports d'hiver). Situés au sein de centres d'hébergement, chez des loueurs de matériels ou directement dans l'espace public, le pratiquant peut directement récupérer le matériel, sans réservation préalable.

Cette solution permet également d'optimiser l'utilisation du matériel, en le partageant entre utilisateurs, qui trouvent une alternative à l'achat. Le choix des fournisseurs rentre aussi en compte, en privilégiant des équipements éco-conçus, fabriqués à partir de matériaux recyclés et réutilisables, pour limiter au maximum l'impact de la pratique sur le milieu naturel.

« Le paddle et le surf sont des leviers formidables pour valoriser les sites naturels et prolonger les saisons touristiques. Chaque station devient un point d'animation du territoire. »
Nicolas FAROLFI, Fondateur Sealocker



Crédit : Sealocker

L'USC VOUS PROPOSE DE



Soutenir la création d'infrastructures multisaisons pour la pratique de sports de nature (sentiers balisés, bases nautiques, etc.)

L'essor des mobilités actives relève d'une évolution durable des usages et des attentes citoyennes. Le succès du dernier Baromètre vélo confirme que les mobilités actives seront au cœur des prochaines municipales. Le développement du cycle est une opportunité pour améliorer la santé des habitants et la qualité de l'air et réduire les nuisances sonores.

Pour (re)mettre plus d'habitants en selle, les collectivités locales disposent de multiples leviers pour contribuer à l'essor du cycle :

- aménagements de voies cyclables,
- zones de stationnement en accès libre ou sécurisés,
- location ou aide à l'acquisition de vélos,
- généralisation du "savoir rouler" dans les écoles,
- valorisation du vélo comme vecteur de sport-santé,
- mobilisation dans le cadre du programme national Mai à vélo,
- mobilisation des acteurs économiques (Forfait Mobilités Durable et plans de déplacements inter-entreprises).

+ 1 Français /3

fait du vélo au moins une fois par mois

Source : Observatoire du cycle 2024, USC

« L'ensemble des collectivités doit continuer à investir dans une politique vélo ambitieuse pour offrir un monde apaisé aux futures générations. Le vélo, c'est bon pour la santé de tous. »

Patrick GUINARD, Président de Vélox et Président de la commission Cycle de l'USC

Les collectivités sont dans l'obligation de mettre en place des itinéraires cyclables aménagés lorsqu'elles créent ou rénovent une voie urbaine

(art. L. 228-2 du Code de l'environnement).



ZOOM SUR ... LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE DE LA ROCHELLE

Classée 3e au Baromètre des villes cyclables 2025, La Rochelle affiche une politique ambitieuse : atteindre 400 km de voies cyclables d'ici 2030 et devenir le premier territoire zéro carbone français en 2040.

La stratégie s'est traduite par la mise en place de 69 km de nouveaux aménagements cyclables depuis 2020, une zone 30 km/h avec un cœur de ville piétonnisé et un stationnement payant horodaté générant des ressources financières dédiées.

Olivier Prentout, adjoint au maire de La Rochelle en charge des mobilités urbaines, reconnaît que cette transition implique de repenser en profondeur les habitudes de vie des habitants, mais estime cette évolution nécessaire pour améliorer durablement les conditions de vie des Rochelais.

Pour accompagner ce changement, plus de 600 vélos sont en libre-service dans la métropole, qui déploie en parallèle un programme de prêt de VAE d'un an.

L'USC VOUS PROPOSE DE

Organiser une semaine annuelle dédiée à la mobilité sportive (défis inter-écoles, trajets actifs, etc.), dans le cadre du programme national Mai à vélo



DES ÉQUIPEMENTS INNOVANTS ET PLUS PERFORMANTS

7. POUR METTRE EN PLACE DE NOUVEAUX MONTAGES JURIDIQUES DE COLLABORATION (SEMOP, SCIC, ...)

Différents montages juridiques offrent aux collectivités une alternative intéressante pour limiter les investissements financiers dans les équipements sportifs. C'est le cas de la SEMOP (Société d'Économie Mixte à Opération Unique), une société de projet, constituée d'une ou plusieurs collectivités publiques et d'un ou plusieurs opérateurs privés. Elle a pour mission de concevoir, financer, construire et/ou exploiter un équipement ou un service public déterminé.

Dans une SEMOP, la collectivité conserve la majorité du capital et demeure garante de l'intérêt général, avec sa maîtrise de la politique sportive territoriale. Le partenaire privé apporte son financement, son expertise technique et ses compétences de gestion. Ce modèle permet de concilier maîtrise publique et efficacité économique, instaurant une gouvernance partagée au service de projets performants et durables. Les recettes de l'exploitation bénéficient alors à la SEMOP.



Crédit : SMC2

Exemple de city-stade connecté

**PRÈS D'1
COLLECTIVITÉ/ 2**

réduit ses investissements en
équipements sportifs.

Source : ANDES

**ZOOM SUR ...
LES TERRAINS AUTONOMES ET
CONNECTÉS**

Le modèle économique de la SEMOP étendu au domaine du sport et du jeu ne peut fonctionner qu'avec un système d'exploitation numérique et digital. Pour exploiter une enceinte publique, les usagers doivent pouvoir réserver puis payer en ligne, récupérer le scoring et les vidéos tout en s'assurant que ces derniers puissent faire du sport en toute sécurité notamment grâce à un système de comptage et de la vidéosurveillance.

Face à la complexité et au coût d'un tel projet, la collectivité peut difficilement assurer seule le financement. La SEMOP s'impose comme un modèle de gestion adapté car en s'associant à un aménageur, la collectivité territoriale bénéficie d'expertise et de garanties de performance tout en conservant la propriété de l'équipement et le pilotage stratégique.

L'USC VOUS PROPOSE DE



Exploiter vos équipements sportifs par le biais de terrains autonomes et connectés permettant de générer des recettes, en accord avec votre politique sportive

Les collectivités territoriales doivent optimiser l'utilisation de leurs équipements sportifs, pour répondre à deux enjeux : la saturation des créneaux et les coûts de fonctionnement et d'entretien élevés.

Dans ce contexte, les aménageurs ont développé une offre d'équipements sportifs innovants, modulables et autogérés :

- logiciel de réservation de créneau et système de sécurité pour un accès régulé.
- modularité pour adapter en quelques minutes le terrain à plusieurs pratiques sportives et limiter l'usure du matériel.
- indicateurs précis pour limiter la consommation énergétique (chauffage et éclairage).

L'équipement sportif est alors adapté à tous les publics, de nombreuses disciplines, le tout à moindre coût.

« Couvrir les équipements sportifs doit être une priorité, pour permettre à toutes et tous de pratiquer tout au long de l'année. »
Nicolas ROBIN, Directeur général SMC2



Crédit : SMC2

ZOOM SUR ... LA HALLE YVES FOUQUET (CHÂTEAUX ROUX)

Au sein de la Plaine Départementale des Sports de Châteauroux, la halle connectée Yves Fouquet est accessible sur réservation pour les clubs, comités sportifs ou établissements scolaires, avec un accès sécurisé et contrôlé. Cette infrastructure de 1800m² s'adapte automatiquement à l'activité choisie : la configuration de l'espace, les filets, les panneaux ou encore les marquages se mettent en place sans intervention humaine. Cette modularité permet de multiplier les usages tout en évitant la saturation des autres installations municipales.

L'autogestion rend l'exploitation plus simple, plus économique et plus durable, tandis que l'intégration d'outils numériques peut proposer du coaching, de l'animation ou du suivi de performance. Au-delà de sa dimension technologique, cette salle constitue un modèle d'optimisation de l'espace et des ressources publiques, au service de la pratique sportive pour tous.

« On avait des demandes de clubs pour avoir des créneaux supplémentaires, nos gymnases étaient tous saturés. Cet équipement nous permet de passer d'un sport à l'autre et de répondre collectivement à des besoins très différents, sans avoir à construire de nouvelles salles. »

Gil AVÉROUS, Maire de Châteauroux

L'USC VOUS PROPOSE DE

Intégrer aux lieux de pratique sportive des aménagements permettant une amplitude horaire et saisonnière plus large de pratique (couverture, modularité, accès contrôlé, etc.)



9. POUR MOBILISER LES ACTEURS PRIVÉS DANS LE FINANCEMENT ET LA GESTION DE SES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les collectivités peuvent rencontrer des difficultés à financer l'adaptation du parc d'équipements aux nouvelles formes de pratique sportive (padel, foot5, escalade, etc.). Le risque est de limiter l'accès à la pratique sportive pour une partie de la population, faute d'infrastructures disponibles ou adaptées. Le recours à des financements privés constitue un levier utile, car il permet de préserver la capacité d'autofinancement des communes.

Dans ce contexte, certains modèles de coopération permettent d'associer les acteurs privés au financement, à la conception, à l'entretien et à la gestion des infrastructures sportives. En échange de la mise à disposition du foncier, la collectivité obtient certaines contreparties, financière d'abord, mais également la mise à disposition de certains créneaux pour les scolaires.

Crédit : Yes Yes Padel



PRÈS D'1 COLLECTIVITÉ / 4

estime ne pas disposer d'équipements suffisants pour répondre à la demande croissante de sport de proximité

Source : INJEP

ZOOM SUR ... L'OUVERTURE DES ÉQUIPEMENTS PRIVÉS AUX SCOLAIRES

Le padel est une discipline émergente, mais les terrains restent peu nombreux en dehors des grandes métropoles. Certains aménageurs proposent en échange de la mise à disposition du foncier, de financer l'aménagement de terrains, dans le cadre d'un bail emphytéotique. En plus d'une redevance mensuelle, elles mettent à disposition certains créneaux pour les scolaires et le club de tennis associé.

« Ce projet, c'est la preuve qu'en conjuguant nos forces, on peut offrir aux habitants un équipement attractif, sans peser sur les finances publiques, tout en dynamisant le club et la pratique sportive locale. »
Martial BOURQUIN, Maire d'Audincourt

Les habitants de la ville disposent également d'un tarif préférentiel aux terrains, qui en dehors de ces créneaux, sont en accès libre. Un logiciel permet une gestion fluide dans l'attribution des créneaux, avec une priorité donnée à la collectivité et l'association sportive. Ce modèle de collaboration permet de développer l'offre sportive sur son territoire, sans générer un coût financier pour la collectivité.

L'USC VOUS PROPOSE DE



Imposer la mise à disposition de créneaux aux scolaires dans les équipements gérés par des entreprises privées

L'équipement sportif englobe aujourd'hui une réalité bien plus diverse que les équipements traditionnels (gymnase, terrain de grands jeux, piscine, etc.), avec les terrains de padel, foot à 5, salles de fitness, installations scolaires, terrains de pumptrack...

En parallèle, les communes, premiers investisseurs publics en infrastructures sportives, ne disposent pas toujours d'outils leur permettant de recenser l'ensemble des équipements sur leur territoire. Cette méconnaissance complique l'optimisation de leur utilisation, alors même qu'il y a une pénurie de créneaux disponibles.

A l'échelle locale, mener une analyse fine de recensement des équipements existants et mesure de leur utilisation, doit s'imposer. Collectivités, loisirs sportifs marchands, fabricants d'équipements de proximité en accès libre, acteurs du tourisme sportif, établissements scolaires, doivent travailler pour établir un véritable plan d'utilisation des équipements sportifs.

Durée d'occupation annuelle des gymnases :

263 JOURS / AN

Source : « Analyse de la fréquentation des équipements sportifs »

50%

des équipements scolaires ouvrent leurs équipements sportifs en externe

80%

disposent de créneaux vacants, notamment le week-end et durant les vacances

Source : « Analyse de la fréquentation des équipements sportifs »

ZOOM SUR ... DEUX RECOMMANDATIONS DE L'ÉTUDE « ANALYSE DE LA FRÉQUENTATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS »

1) Mesurer et piloter l'occupation des équipements

La fréquentation réelle de l'ensemble des équipements sportifs reste mal connue faute de cadre national homogène. Les outils de gestion existant permettent de suivre les réservations, mais pas l'occupation effective, le profil des usagers ou les marges d'utilisation.

Il faut développer une culture commune du recensement et de l'évaluation, intégrant tous les équipements sportifs.

2) Optimiser l'usage des équipements sportifs existants

En dehors des horaires classiques, une majorité d'équipements est sous-exploitée, les matinées, les dimanches et lors des vacances scolaires. Les réservations individuelles restent rares, notamment du fait de réticences concernant la responsabilité en cas d'accidents.



Crédit : Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

L'USC VOUS PROPOSE DE

Créer un organe d'échange et de concertation avec toutes les parties prenantes, pour mesurer les créneaux disponibles et optimiser leur utilisation



LE SPORT, LEVIER DE FORMATION ET D'EMPLOI

11.

POUR FACILITER LE LOGEMENT SAISONNIER POUR LES ACTEURS DU SPORT LOCAL

L'hébergement des travailleurs saisonniers est devenu un enjeu central pour les territoires à forte activité touristique. C'est un levier déterminant pour attirer et fidéliser cette main-d'œuvre essentielle au bon fonctionnement de l'économie locale. Sans solution adaptée, le recrutement des saisonniers devient difficile, mettant en péril la continuité et le développement des activités économiques.

La question est d'autant plus complexe pour les collectivités qui limitent les constructions sur leur sol, ce qui restreint les possibilités de développement du parc immobilier. Dans ce contexte, collectivités territoriales et professionnels du tourisme doivent imaginer des solutions pour garantir une offre de logement décente et suffisante pour la main d'œuvre présente.

750 000

travailleurs saisonniers sont employés dans le secteur du tourisme

400 000

saisonniers ont besoin d'un logement à proximité de leur lieu de travail

Source : Rapport de la cour des comptes sur le logement des travailleurs saisonniers

Crédit : Ville de Bourg-Saint-Maurice



ZOOM SUR ... LA POLITIQUE DE LOGEMENT DE BOURG-SAINT-MAURICE - LES ARCS

Pour répondre au besoin de logement de 4000 saisonniers pendant la saison hivernale, la municipalité a engagé une politique de transition audacieuse depuis 2020, lancée par un moratoire sur les nouvelles constructions touristiques.

La ville travaille sur la location touristique de courte durée. Ainsi, il est désormais interdit d'avoir plus d'un bien destiné à la location touristique sur la plateforme Airbnb, par foyer fiscal. A l'inverse, les propriétaires qui mettent leur bien à disposition des saisonniers l'hiver, obtiennent le droit de le louer pour des courtes durées en période estivale.

La municipalité a également créé une Société d'Economie Mixte (SEM), pour construire et gérer des logements spécifiquement destinés aux saisonniers. En signant directement les baux avec les entreprises, la SEM facilite la mise en place d'un pack « emploi + logement », garantissant aux travailleurs des conditions d'accueil stables et de qualité. Cette approche structurelle s'accompagne de solutions d'appui comme un foyer de 88 appartements et des conventions de sous-location.

« On est face à un paradoxe : il y a plein d'emplois, mais le prix de l'immobilier est trop cher pour loger les travailleurs. »

Guillaume DESRUES, Maire de Bourg-Saint-Maurice - Les Arcs

L'USC VOUS PROPOSE DE



Encourager les subventions pour la réhabilitation de logements vacants, mis à disposition des travailleurs saisonniers du tourisme sportif

La branche des métiers du sport fait face à des problématiques de recrutement, en particulier pour les métiers « cœur de branche » de l'encadrement des activités physiques et sportives, qui nécessitent la détention d'un diplôme spécifique. Le risque réside, en cascade, dans la réduction de l'offre sportive proposée, puisque certains espaces ne peuvent être ouverts au public sans personnel qualifié, à l'image des espaces aquatiques.

Les entreprises du secteur développent des solutions pour sécuriser les recrutements et l'ouverture des espaces sportifs, notamment en créant un institut de formation pour leurs collaborateurs.

**PRÈS D'1/3
DES SALARIÉS**

déclarent avoir évolué
professionnellement
après avoir suivi une
formation et

92%

des salariés ayant connu
une évolution
professionnelle estiment que
la formation a eu un effet
positif sur leur évolution

5 000 MNS

ont manqué en 2023,
d'après la Fédération
française des Maîtres
Nageurs Sauveteurs

Source : Rapport Emploi-Formation de la branche
du Sport 2024

ZOOM SUR ... LA CRÉATION D'UN INSTITUT DE FORMATION PAR DES ACTEURS PRIVÉS

Le secteur privé peut contribuer à pallier le manque de professionnels qualifiés en développant des formations adaptées aux besoins. Ce déficit touche particulièrement des métiers en tension comme celui de maître-nageur sauveteur (MNS), qui concerne aussi bien les gestionnaires que les collectivités.

Certaines entreprises ont donc choisi d'internaliser leurs propres cursus de formation, en créant un parcours pédagogique distanciel pour préparer le diplôme de MNS directement au sein de ses équipements. Ce cursus de formation peut être ouvert aux collectivités, qui trouvent une solution pour former leur personnel, dans des équipements à proximité.



Credit : Equalia | Alex SANTERNE

« Amener la formation au cœur des territoires, c'est aussi apporter une réponse concrète aux besoins de recrutement des collectivités. Certaines s'agrègent d'ailleurs à l'initiative, cela leur permet de former du personnel sur leur propre territoire. »
Pierre FABRE, Directeur des formations à
Equalia

L'USC VOUS PROPOSE DE

Assurer une veille locale, pour identifier les besoins en emplois et compétences des entreprises du sport et du cycle, sur le territoire



MANIFESTE DE L'UNION DES ENTREPRISES SPORT & CYCLE



CONTACT :

Emmanuel HUSSON

Responsable des relations institutionnelles

Emmanuel.HUSSON@unionsportcycle.com



La voix des entreprises du sport,
des loisirs, du cycle et de la mobilité active